

REPUBLIC OF CAMEROON
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO

COMMUNE DE MBANKOMO

SECRETAIRE GENERAL

SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE
DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CENTRE REGION

MEFOU AND AKONO DIVISION

MBANKOMO COUNCIL

SECRETAIRE GENERAL

ECONOMIC AFFAIRS SERVICE

INTERNAL STRUCTURE FOR ADMINISTRATIVE
MANAGEMENT OF PUBLIC PROCUREMENT

DECISION N° 004 /D/C-MBMO/SG/CIPM/SIGAMP/2025

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE N°004/LC/CMBO/SG/SEF/SIGAMP 2025 PASSE
APRES AUTORISATION DE GRE A GRE N°04769-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AC DU 18 JUIN 2025
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT A MBANKOMO PHASE 2,
DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO.

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANKOMO, AUTORITE CONTRACTANTE,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
Vu l'Arrêté N° 000121/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur FOUDA FOUDA Pierre Junior aux fonctions de Maire de la Commune de Mbankomo et de ses Adjoints ;
Vu la Décision N° 00000110/CAB/MINMAP du 26 Mars 2024 portant nomination des présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissements ;
Considérant les nécessités de service

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise :

- ✓ EPROCOM SARL.
- ✓ B.P 7176 Yaoundé
- ✓ Téléphone : 699 96 79 33

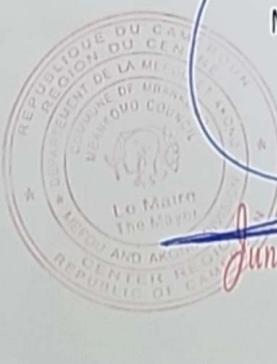
Est déclarée adjudicataire de la lettre commande relative aux travaux construction d'une salle de sport à Mbankomo phase 2, dans le Département de la Mefou et Akono, objet du gré à gré susmentionné, aux conditions ci-après :

- ⇒ Montant de la Lettre Commande : 39 996 991 (trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-onze) Franc FCFA ;
- ⇒ Délai d'exécution QUATRE (04) Mois.

Article 2 : La présente décision sera communiquée partout où besoin sera /.

Mbankomo, le 21/08/2025

LE MAIRE



Junior Pierre Fouda Fouda